



HAL
open science

Effet de lieu et pauvreté en Europe

Catherine Selimanovski

► **To cite this version:**

Catherine Selimanovski. Effet de lieu et pauvreté en Europe. 9th International conference of territorial intelligence, ENTI, Strasbourg 2010., Nov 2010, Strasbourg, France. 17p. halshs-00773119

HAL Id: halshs-00773119

<https://shs.hal.science/halshs-00773119v1>

Submitted on 11 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

EFFET DE LIEU ET PAUVRETÉ EN EUROPE

Catherine SÉLIMANOVSKI

Maître de conférences de géographie
Université de Montpellier 2
IUFM, 2 place Marcel Godechot
BP 4152, 34092 Montpellier Cedex

Laboratoire ART-Dev,
Acteurs, ressources et territoires dans le développement
CNRS, UMR 3027, Université de Montpellier 3

Summary: This article deals with the need to build theories on the spatial dimension of poverty in order to develop analysis and action charts for more social equity and territorial efficiency. Europe being a vast region of the world, it is both a question of developing a theoretical model that allows us to grasp the constants of the spatial inscription of poverty and identifying its local, regional or national variations. This new approach consists in showing the importance of the effects of place associated with poverty and highlighting the lack of thought given to territory when it comes to implementing public policies dealing with poverty.

Résumé Cette communication porte sur la nécessité de théoriser la dimension spatiale de la pauvreté afin de se donner des grilles d'analyse et d'action pour plus d'équité sociale et d'efficacité territoriale. Parce que l'Europe est une vaste région du monde, il s'agit à la fois de développer un modèle théorique qui permette de saisir les invariants de l'inscription spatiale de la pauvreté et de déterminer ses déclinaisons locales, régionales ou nationales. Dans ce sens, l'innovation consiste à montrer l'importance des effets de lieu associés à la pauvreté et à mettre en évidence l'impensé du territoire dans la mise en œuvre des politiques publiques de traitement de la pauvreté.

Mots clés : Effets de lieu, frontière de la pauvreté, territorialisation des politiques publiques, banlieue de relégation, espaces urbains interstitiels

Key words : Effects of place, boundary of poverty, territorialisation of public policies, deprived suburbs, interstitial urban spaces

Effet de lieu et pauvreté en Europe

Introduction

Dans le double contexte de l'année 2010, *Année européenne de Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, et du New Life Project porté par l'ENTI, cette communication porte sur la nécessité de théoriser la dimension spatiale de la pauvreté (Séchet 1996). Il s'agit de saisir les processus généraux de l'inscription spatiale de la pauvreté pour pouvoir en déterminer les déclinaisons locales et régionales à l'échelle de l'Europe. Dans le cadre de la réflexion sur le développement durable, l'objectif est de se donner des grilles d'analyse et d'action pour arriver à plus d'équité sociale et d'efficacité territoriale. L'innovation consiste à décaler la perspective habituelle d'étude de la pauvreté en s'attachant à comprendre l'importance des effets de lieu associés à la pauvreté et l'impensé du territoire dans la mise en œuvre des politiques publiques de traitement de la pauvreté.

La pauvreté et le chômage de masse ont été générés en Europe par les mutations du système productif et les recompositions associées de l'économie, de l'échelle locale à l'échelle mondiale. En 1973, il y avait en France 400 000 demandeurs d'emploi, vingt ans plus tard, le seuil emblématique des trois millions était franchi. Entre temps, en décembre 1988, la création d'un revenu minimum d'insertion (RMI) avait symbolisé la reconnaissance politique et sociale du problème de l'exclusion économique. Le RMI a été remplacé, le 1er juillet 2009, par le RSA, revenu de solidarité active. En 2008, on comptait environ 100 000 sans-abri, un peu plus d'un million d'allocataires du RMI en France métropolitaine, entre deux et trois millions de demandeurs d'emploi, presque quatre millions de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire, environ cinq millions d'habitants dans les quartiers de la politique de la ville. Au 1^{er} juin 2010, le RSA est versé à 1 766 000 bénéficiaires en France métropolitaine. En réponse à l'augmentation du nombre des chômeurs, des bénéficiaires des minima sociaux, des travailleurs pauvres depuis les années 1970 et face à l'affaiblissement des protections sociales liées au travail salarié (Castel 1995, 2003), les politiques publiques d'aide sociale sont une réponse de l'État providence au risque social que représente la pauvreté. En même temps, ces politiques concourent à la désignation des populations en situation de pauvreté et à la construction de l'objet pauvreté dans la société.

Parce que cette question sociale ne peut pas être séparée des espaces et des territoires dans lesquels elle s'inscrit, parce que l'espace intervient comme facteur explicatif de l'organisation sociale (Frémont, Chevalier, Héryn, Renard, 1984 ; Vant 1986 ; Di Méo, 2000 ; Harvey, 2006 ; Séchet, Veschambre, 2006 ; Lussault, 2007), les effets de lieu sont le fruit d'une multiplicité de processus et ne doivent être limités ni à une simple contextualisation des phénomènes sociaux, ni à l'étude des seuls processus de diffusion des phénomènes sociaux à partir d'un point. Sachant que les effets de lieux interagissent avec les effets de classe dans la production des inégalités sociales (Bourdieu 1993), il ne s'agit pas uniquement de déterminer où habitent les populations en situation de pauvreté, mais aussi de dire pourquoi elles sont là et quelles sont les difficultés inhérentes à leur situation résidentielle et leurs pratiques de l'espace. Il s'agit également de saisir les tensions liées à la territorialisation des politiques publiques de traitement de la pauvreté qui peuvent renforcer ces effets de lieux.

L'auteure de cette communication reprend les résultats de la recherche qu'elle a menée sur la pauvreté à Strasbourg et dans le Bas-Rhin à la fin des années 1990. Le cas d'étude est représentatif de l'idéal type de la pauvreté disqualifiante (Paugam, 2005). Partant de son terrain, on pourra élargir le champ de la recherche, et prendre en compte les autres formes

élémentaires de pauvreté – pauvreté marginale, pauvreté intégrée – afin d’initier un programme de comparaison des effets de lieu à l’échelle européenne, voire à une échelle plus large. Il faudra confronter des configurations locales et nationales dans des sociétés diverses où la proportion des populations pauvres varie considérablement. Ces configurations dépendent du marché de l’emploi, des systèmes politiques et contextes historiques ayant produit différents types de politiques d’aide sociale et de modes de gouvernance associés, du vécu de la pauvreté, des effets de lieux associés...

I. La pauvreté, une frontière construite sous le regard de la société

1 La pauvreté, « une synthèse sociologique unique »

En exposant que le pauvre n'est pas exclu de la société mais, au contraire, qu'il y est inclus grâce à la relation d'assistance le liant au reste de la société, tout comme l'étranger, matériellement exclu et dont l'exclusion révèle les relations d'interdépendance entre les parties constitutives de la société, Georg Simmel (1907) montre que la pauvreté est une « synthèse sociologique unique ». Les personnes en situation de pauvreté n'ont pas de liens entre elles mais pourtant, elles partagent l'expérience commune de la quête incertaine ou impossible du travail, perçoivent des aides qui les rendent redevables à la société et les installent dans une situation de dépendance, d'hétéronomie sociale, dans laquelle elles sont tenues de répondre aux injonctions des intermédiaires sociaux (Wacquant 1999). Être en situation de pauvreté, c'est être reconnu comme tel par la société parce que l'on est « client » des dispositifs de traitement de la pauvreté. Or, ce recours occasionnel ou pérenne à l'aide sociale et à la charité publique signifie le passage d'une frontière sociale qui protège et enferme tout à la fois. Par conséquent, ces politiques publiques (figure 1 et encadré 1) opèrent de manière paradoxale en contribuant à la fois au maintien d'un minimum de cohésion sociale et à la production de catégories disqualifiantes (Paugam, 1993) qui fixent la frontière de la pauvreté (Sélianovski, 2008). L'adoption d'une définition sociale de la pauvreté conduit à collecter des données gestionnaires car les données issues des recensements de la population sont trop imprécises sur la question de la pauvreté. Les sources de la présente recherche reposent ainsi sur le dénombrement et le suivi de personnes assistées non dédouanées de l'obligation de travailler : allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) et d'autres minima sociaux, personnes ayant sollicité une aide pécuniaire exceptionnelle au titre du Fonds d'urgence sociale (FUS)¹, personnes bénéficiant d'une aide sociale individuelle ou collective par le biais de la politique de la ville.

Encadré 1

En France, les politiques publiques de traitement de la pauvreté se déploient à travers trois sphères en interaction dont les logiques d'action s'opposent. D'une part, les sphères de l'assurance sociale et de l'assistance (ou aide sociale) concernent les personnes qui bénéficient de mesures d'intégration et d'insertion (principe d'égalité) via des « guichets » liés à leur domiciliation dans des territoires de gestion. D'autre part, la politique de la ville est une politique de requalification de quartiers urbains bien circonscrits, dessinant des territoires urbains de projet, les zones urbaines sensibles (ZUS) où appliquent des mesures spécifiques. Les mesures sont de trois ordres. Elles concernent le bâti, les habitants, l'économie : mesures de réhabilitation et de rénovation de l'habitat, le plus souvent des grands ensembles d'habitat collectif, mesures de développement social, de rattrapage scolaire (dans

¹ Le FUS a été un dispositif étatique d'assistance ayant fonctionné de manière unique de janvier à juin 1998 pour soulager ponctuellement la détresse financière de ménages en difficulté qui avaient déposé une demande d'aide auprès de la structure chargée, à l'échelle du département, de distribuer les fonds. À l'échelle nationale, une enveloppe financière d'un milliard de francs fut répartie entre les départements : 800 000 dossiers de demande d'aide furent déposés, 600 000 personnes reçurent une aide moyenne de 1600 F (244 euros). La présente étude repose sur une exploitation exhaustive des adresses des 6 070 personnes ayant déposé une demande de FUS dans le Bas-Rhin, une exploitation au 1/10 des dossiers enregistrés, 31 enquêtes biographiques de bénéficiaires du FUS et une vingtaine d'interviews d'intermédiaires sociaux. Dans le Bas-Rhin, 82,2 % des demandeurs reçurent une aide dont le montant moyen fut de 1927 F (294 euros).

les zones d'éducation prioritaires), de promotion culturelle, de lutte contre la délinquance, enfin mesures de développement économique dans certains territoires, classés en zones franches urbaines. La politique de la ville est en quelque sorte un dispositif de « discrimination positive » de territoires urbains en crise (principe d'équité). Le système constitué par les trois sphères du traitement public de la pauvreté a été construit lentement, par ajouts successifs de mesures initiées par des acteurs multiples, dans des contextes différents, avec des orientations diverses : traitement social et/ou développement par l'économie, orientations préventives et/ou sécuritaires, dispositifs structurels et/ou mesures d'urgence. Les tensions qui le traversent, entre l'affirmation de principes égalitaires et la prégnance des inégalités sociales et territoriales, entre les logiques d'action à destination des individus et les logiques strictement inscrites dans des territoires de projet, conduisent à de nombreux paradoxes qui peuvent limiter d'autant la portée des objectifs généraux de ces politiques publiques.

2. Des combinaisons plurielles de situations disqualifiantes

La difficulté du rapport au travail constitue un déterminant essentiel de la pauvreté qui entre en résonance avec les difficultés de logement. D'autres déterminants, dont des déterminants familiaux, contribuent, eux aussi, à renforcer le processus de repli social caractérisant la pauvreté. L'isolement : presque les deux tiers des demandeurs du FUS dans le Bas Rhin vivent seuls alors que les ménages d'isolés représentent 28,2 % des ménages du département. La composition décalée des familles de demandeurs du FUS par rapport aux normes moyennes : on trouve à la fois plus de familles monoparentales et plus de familles très nombreuses. La surreprésentation des immigrés : il y a quatre fois plus d'immigrés parmi les demandeurs du FUS (37,3 %) que dans la population du Bas Rhin (9,1 % en 1999). Les combinaisons plurielles de situations professionnelles, familiales, résidentielles disqualifiantes expliquent à la fois le passage de la frontière de la pauvreté et la diversité des populations qui franchissent cette frontière. Le panel du FUS traité par l'outil de la statistique descriptive confirme la diversité des situations de pauvreté. Sept classes de ménages ont été retenues (figure 2).

Deux classes sont caractéristiques des situations de pauvreté les plus ordinaires : la classe des « familles de taille modeste logées en HLM, proches des dispositifs d'aide social » et la classe des « isolés logés en foyer ou dans le parc locatif privé dont les ressources sont faibles ». Deux binômes de classes opposées encadrent ces deux classes représentatives des situations banales de pauvreté : l'un est fondé sur l'opposition assistance/travail, l'autre sur l'opposition famille nombreuse/isolé. La classe des « familles monoparentales bénéficiaires de minima sociaux logées en HLM à Strasbourg » regroupe presque exclusivement des femmes bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (minimum social réservé aux personnes seules élevant des enfants de moins de trois ans). Elle s'oppose à la classe des « familles d'actifs et de chômeurs indemnisés n'ayant pas bénéficié du FUS ». La classe « familles nombreuses d'origine immigrée, logées en HLM à Strasbourg » regroupe des familles dont la moitié environ élèvent quatre enfants et plus. Cette dernière classe contraste fortement avec la classe des « jeunes isolés sans domicile personnel » qui est à la fois la classe la plus distante du centre de gravité du panel et la classe la plus homogène. Les individus de cette classe n'ont pas d'enfant à charge et sont majoritairement logés chez leurs parents, chez d'autres personnes ou en foyer d'hébergement d'urgence. Leurs ressources sont faibles ou nulles. Enfin, une septième classe réunit des « ménages bénéficiaires du RMI, propriétaires de leur habitation ou logés en caravane » représentatifs des communautés tsiganes en difficulté du Bas-Rhin, dont les membres sont nomades ou sédentarisés.

Derrière la frontière de la pauvreté et à ses portes, il y a donc des personnes très différentes par leurs appartenances et leurs histoires qui endurent de grandes difficultés liées à leur impécuniosité, cause et/ou conséquence de multiples problèmes matériels, professionnels,

familiaux, culturels. Leur situation résidentielle et leurs pratiques de l'espace majorent ces difficultés.

II. Où, pourquoi là, avec quels effets ?

1. Les effets de lieu

L'étude de la pauvreté et des effets de lieu (Bourdieu, 1993) touche à l'interrogation primordiale en géographie « où et pourquoi là ? ». Dans le cas présent, l'interrogation prend une coloration particulière parce que les populations en situation de pauvreté sont prises dans d'un processus d'échouage résidentiel et de repli social qui a pour conséquence de surdéterminer le lieu de résidence dans l'exercice de leur territorialité. La question « où et pourquoi là ? » implique de définir la localisation urbaine ou rurale, l'étendue, les caractéristiques des espaces révélés par les politiques de traitement de la pauvreté, puis de rechercher les interactions entre les politiques publiques et la distribution résidentielle des ménages en situation de pauvreté. Où résident-ils et pourquoi résident-ils là ? Quels sont les facteurs qui conditionnent l'inscription spatiale de ces populations ? Comment jouent les interactions existant entre le nombre et la qualité des ménages paupérisés, la localisation des structures d'encadrement, la vigueur des politiques de logement social, la teneur des politiques de traitement de la pauvreté et la manière dont elles se projettent dans des territoires urbains ou ruraux, de gestion ou de projet ? Quel est le rôle de l'environnement démographique et économique régional dans la production des espaces de pauvreté ? Est ce que les personnes en difficulté accèdent aux services sociaux de manière égale dans tous les territoires ?

Pour approfondir cette dernière question, revenons au problème de la territorialisation des politiques publiques de traitement de la pauvreté et à leurs destinataires. Il y a là une relation binaire entre politique et « publics » que l'épreuve du territoire fait commuter en une relation ternaire dans laquelle l'espace joue un rôle très actif. Parce qu'elle épouse les inégalités des territoires sur lesquels elle s'appuie, la territorialisation des politiques publiques de traitement de la pauvreté peut rendre la frontière de la pauvreté plus dure et contribuer à entretenir la domination sociale des personnes en situation de pauvreté alors même que les objectifs de ces politiques sont de réduire les inégalités entre les personnes touchées par la pauvreté et les autres membres de la société (Sélimanovski 2007, 2010). Cela amène à poser de nouvelles questions relatives au non recours aux services sociaux (Warin, 2006, 2009).

Les résultats empiriques de la recherche menée à Strasbourg et dans le Bas-Rhin montrent bien que la position sociale disqualifiée des populations touchées par la pauvreté correspond à une situation résidentielle défavorable en termes d'aménités et de représentations. La distribution résidentielle des populations en situation de pauvreté se caractérise à la fois par la dispersion et la concentration. La concentration des populations en situation de pauvreté se fait dans des espaces rétractés c'est-à-dire moins étendus que les espaces de résidence des chômeurs et des actifs (absence de « profit d'occupation », cartes 1, 2, 3 et carte de repérage). Ces espaces ne sont ni prestigieux, ni attractifs. Ils sont mal dotés en équipements et en services rares, plutôt mal desservis par les réseaux de transports publics et ou privés (absence de « profit de localisation »). Pour toutes les personnes en situation de pauvreté se pose de manière aiguë le problème de la distance physique aux services car la modicité de leurs moyens financiers ne leur permet pas d'assumer convenablement le coût de leurs déplacements et encore moins de compenser d'éventuelles carences en matière de transports publics. Se pose aussi le problème de la distance symbolique à certains services. De même l'accès aux services sociaux est souvent paradoxal selon les lieux en raison des effets pervers

de la territorialisation des politiques publiques de traitement de la pauvreté. De plus, la concentration de populations en situation de pauvreté, dont une partie est issue de l'immigration étrangère, produit une disqualification de l'espace considéré, à plus forte raison si celui-ci correspond à un territoire de projet de la politique de la ville (absence de « profit de position » ou de « rang »). On retrouve là l'effet discriminant d'une mauvaise adresse. Enfin, un double processus de blocage des migrations résidentielles et de restriction de la mobilité habituelle des personnes en situation de pauvreté nous permet de parler de *territorialité du repli*. En associant les caractéristiques la situation résidentielle et de la territorialité des personnes touchées par la pauvreté on peut établir que la trace de la frontière dans l'espace est polymorphe.

2. La pauvreté, une frontière dont la trace est polymorphe

a. Une trace transparente

Dans les campagnes, les couronnes périurbaines de l'agglomération de Strasbourg et dans les « beaux quartiers », les personnes en situation de pauvreté sont peu nombreuses, peu présentes, pourtant elles ne sont pas absentes. Par conséquent, la trace de la frontière tend à devenir transparente. La territorialité du repli ne se vit pas dans des quartiers de relégation mais dans des communes et des quartiers attractifs. Les personnes en situation de pauvreté ne peuvent plus se fondre dans une masse anonyme s'effaçant derrière le territoire, au contraire, elles subissent de plein fouet le poids des regards hostiles que porte la société sur la condition d'assisté. A tel point que les bénéficiaires du RMI et les travailleurs sociaux qui les encadrent cherchent le plus souvent à cacher ce statut « honteux » derrière le paravent plus acceptable du handicap ou du chômage. Ainsi, les ménages en situation de pauvreté qui résident dans ces espaces sont échouées dans un milieu où la trop grande distance sociale entre elles et les autres peut devenir écrasante et où leurs pratiques quotidiennes de l'espace limitées par l'impécuniosité sont en complet porte-à-faux par rapport à la mobilité qui s'y affiche comme un attribut de la modernité et de la réussite sociale. Mais dans ces mêmes campagnes et espaces périurbains, la trace de la frontière reprend une forme dure, quand, au détour d'une route, se cache un terrain de sédentarisation des Tsiganes, nombreux à être bénéficiaires de minima sociaux.

b. Une trace labile

Au centre de la ville de Strasbourg et dans le quartier de la gare, la frontière présente une trace labile dessinée par l'errance des personnes en situation de pauvreté. Leurs pratiques de l'espace sont dépendantes des lieux dans la ville où elles peuvent assurer leurs besoins vitaux, manger, se laver, dormir. Elles vivent dans une hétéronomie sociale maximale. La régularité des visites aux guichets de services publics et caritatifs qui leur sont destinés, services d'urgence à la gare, foyers d'hébergement d'urgence, services sociaux municipaux, vestiaires, soupes populaires, points cafés, ainsi que l'appropriation individuelle et collective de certains lieux d'abri et/ou de mendicité, théâtres de comportements quelquefois marginaux et violents, crée dans la ville le territoire spécifique des personnes sans-domicile propre, jeunes errants en bande, clochards, immigrés clandestins. Les limites de ce territoire dessinent un espace public, plus ou moins étiré à Strasbourg, entre le centre de la ville historique et la gare et certaines zones péricentrales voisines du quartier de la gare ou des bassins portuaires situés à l'opposé du centre, vers le sud et l'est. On peut aller plus loin dans l'analyse de ce territoire et distinguer les pratiques des errants selon leurs temporalités diurnes. La nuit, l'appropriation des lieux publics ou privés est plus discrète, elle s'exerce sur des espaces interstitiels,

délaissés : squats, wagons désaffectés de la gare, porches et passages privatifs de certains immeubles, dessous de ponts autoroutiers et ferroviaires, friches industrielles du quartier de la gare et des zones portuaires. C'est à proximité de la gare que les restes de fortifications du XIXe siècle et les infrastructures construites dans la zone *non aedificandi* qui prolongeait ces fortifications constituent les coupures urbaines les plus fortes de l'agglomération de Strasbourg. Ces différents lieux permettent à des individus de se cacher des regards quand la météo est clémente. Le jour, l'appropriation d'autres lieux de l'hyper-centre et de la gare des voyageurs peut créer des conflits avec les usagers et participe à la visibilité des personnes touchées par la pauvreté. L'espace intime s'expose dans l'espace public, la frontière sociale se superpose à celle du corps. Cette frontière gêne la bonne conscience d'une société riche. Mais sa trace est labile, car il est facile de chasser les occupants indésirables du centre de la ville. La marginalité des sans-abri est ainsi devenue une image symbolique de la pauvreté masquant aux yeux de la société les autres situations de pauvreté, plus fréquentes, plus banales.

c. Une trace redoublée

Au sud et à l'ouest de la couronne péricentrale de la ville de Strasbourg (faubourgs et communes de banlieues confondues), la trace de la frontière est reconnue car redoublée. Il y a là une correspondance marquée, quoique imparfaite, entre le paysage des grands ensembles d'habitat collectif de la ville où se situe l'écrasante majorité des logements sociaux du département, les territoires de la politique de la ville et les espaces rétractés des plus fortes concentrations de personnes en situation de pauvreté. Les rapports à l'espace des personnes touchées par la pauvreté se construisent dans le repli : « la finitude » et/ou le conflit. Dans le cas de la territorialité de la « finitude », les migrations résidentielles des intéressés sont bloquées dans le parc social et sont associées à une mobilité habituelle presque entièrement inscrite dans le quartier. Leurs pratiques de l'espace délimitent un espace fermé dans lequel les temporalités saisonnières et quotidiennes ne sont plus dictées par les rythmes du travail, mais par ceux des allers et retours entre la maison et l'école (quand il y a des enfants au foyer) et entre la maison, les petits commerces et services sociaux de proximité. A la fin, l'habitude de ne plus sortir du périmètre resserré de l'espace résidentiel et de ne plus pouvoir envisager de déménager enferme davantage dans la peur de l'inconnu et la désespérance personnelle.

Dans le cas de la territorialité du conflit, nous sommes ramenés à une symbolique produite par des images médiatiques antagoniques. Il est facile à Strasbourg d'opposer la luminosité de la façade de verre du Parlement Européen, l'IPE 4, reflétant le ciel et l'eau, fierté de la capitale européenne, aux guirlandes chatoyantes du marché de Noël, emblèmes de la prospérité rhénane, aux feux de voitures, symptomatiques de la révolte sociale d'une partie de la jeunesse ne trouvant pas sa place au cœur de la Cité. Cette forme de territorialité concerne de jeunes habitants en mal de reconnaissance qui habitent des quartiers périphériques stigmatisés par leur paysage et leur délimitation comme territoires de la politique de la ville. De jeunes garçons et de jeunes hommes surtout, vivent là une double territorialité du repli. La première est tributaire des parcours socio-résidentiels bloqués et de la mobilité habituelle réduite de leurs parents. La deuxième, conflictuelle, s'exprime par l'appropriation collective de certains espaces publics du quartier et du centre de la ville (desservis par le tram), par des incivilités ou par des actes délinquants, plus ou moins violents, commis en bande, que l'on appelle communément *violences urbaines*. Les enquêtes révèlent que pour les jeunes en difficulté, à défaut de perspectives d'intégration dans la société, le repli construit une identité (unique ?) inscrite à l'intérieur des frontières du quartier et que si tous les jeunes ne se reconnaissent pas dans les actes violents commis dans ces quartiers, l'identité territoriale est stigmatisante pour

tous parce que le regard du monde extérieur reflète l'image d'un quartier disqualifié et ségrégué. C'est ainsi que la territorialité du conflit alimente la ségrégation et renforce l'impact spatial de la frontière de la pauvreté. Mais paradoxalement, la lisibilité du phénomène de pauvreté s'efface aux yeux de la société en raison d'une ethnicisation de la question sociale qui trouve sa source dans le fait que les immigrés et leurs enfants sont surreprésentés dans ces mêmes quartiers. On peut s'interroger sur les processus de cette disparition de la pauvreté dans les représentations, là où elle est pourtant la plus importante.

III. L'hyperterritorialisation de la question sociale

1. La mise en scène médiatique des quartiers de relégation

Les grands ensembles d'habitat collectifs construits dans les années 1960-1970 furent à l'origine des cités satellites et des laboratoires de la modernité urbaine (photographie 1). Faute d'avoir été initialement desservis par des transports en commun efficaces et d'avoir été pourvus en services et emplois en nombre suffisant, dix ans plus tard, ils n'étaient que des quartiers dortoirs. Y habitaient des ménages d'ouvriers et d'employés, français ou étrangers, sélectionnés et triés par les bailleurs sociaux. Les ménages issus des classes moyennes en étaient déjà partis (Chamborédon, Lemaire, 1970). Aujourd'hui, les grands ensembles d'habitat collectifs sont devenus des quartiers de relégation en raison de la crise et de son corollaire, le chômage, qui affecte durement les habitants. Territoires de la politique de la ville pour la plupart, les grands ensembles d'habitat collectif ont été protégés pendant trente ans des plus grandes dérives sociales mais aussi stigmatisés. Dans ce lent processus, le phénomène médiatisé des violences urbaines a été un déterminant important.

Les violences urbaines ont en France une résonance particulière en raison des séquelles conjuguées de la guerre d'Algérie et de cet urbanisme social aujourd'hui daté et critiqué. On peut ainsi partir du phénomène des violences urbaines qui a progressivement fait émerger dans l'imaginaire social certains grands ensembles d'habitat collectif comme des espaces disqualifiés et stigmatisés, en même temps que se développait un sentiment diffus d'insécurité. On peut démontrer que la politique de la ville s'est construite en réponse à ce phénomène des violences urbaines et qu'elle a de ce fait involontairement contribué, elle aussi, à créer ces espaces emblématiques. La question actuelle est récurrente. Elle succède à la dénonciation des « ZUP » et de la « sarcellisation » dans les années 1970, sur fond de délinquance des « blousons noirs » dans les banlieues de Paris ou de Lyon. Le plus intéressant, sans doute, tient à ce que l'on peut, aujourd'hui, mettre dos à dos des actions hautement symboliques qui s'exercent dans ces territoires. Il y a d'une part la forte symbolique des violences urbaines qui pénalise les habitants de ces quartiers et qui effraie et interpelle la société sur les difficultés de l'entrée dans la vie des jeunes en mal d'intégration. Il y a d'autre part, la symbolique, non moins puissante, des destructions d'immeubles sociaux programmées en nombre, destructions instantanées de tours et de barres qui paraissent cristalliser localement les plus grandes difficultés sociales.

Les premières destructions de tours ont eu lieu à Vénissieux en 1985. La technique de l'implosion des immeubles en quelques secondes, tours, grandes barres HLM dégradées, comme en mai et juin 2000, la Tour n° 5 aux Tarterêts à Corbeil Essonnes la Muraille de Chine à Saint Etienne, la Barre Renoir à La Courneuve en présence du ministre délégué à la ville, des représentants des collectivités locales et des anciens habitants de ces immeubles, est à la fois spectaculaire et symbolique de la volonté d'en finir avec la question sociale. À l'inverse, le problème de l'effacement brutal des repères vécus pour les habitants de ces

immeubles qui ont occupé les lieux pendant de longues années est très peu médiatisé, comme si l'on faisait table rase de leur histoire. De même, leur devenir résidentiel est généralement passé sous silence. Les images d'implosion sont simultanément diffusées dans les journaux télévisés et publiées dans les quotidiens, les magazines, avec des titres chocs signifiant cette volonté d'en finir avec la question sociale : « cités HLM à la casse », « casser les ghettos ». On peut se demander si la destruction des cités est un remède miracle offert en miroir des « maladies » qui affectent les banlieues, systématiquement habillées de métaphores médicales, « fièvre », « fracture », « traitement d'urgence » (Rigouste 2004). On peut s'interroger sur la signification du symbole : est ce que la destruction légale des cités renvoie aux exécutions capitales et à une pratique sacrificielle à laquelle se résoudrait notre société (Ménard, Plassard 2000) ? Quoi qu'il en soit, une fois l'événement passé, ces images de destructions instantanées sont encore présentes dans la société. Elles sont reprises en fond de générique de certains feuilletons télévisés et sont parfois exposées dans des galeries. L'image de la destruction de tours à Vénissieux, en 1994, a été accrochée par Paul Virilio dans son exposition de 2003, *Ce qui arrive* : ce dernier traitement donnant un statut d'œuvre d'art au moment précis de la destruction.

La mise en scène de la politique de la ville en réponse au phénomène médiatisé des violences urbaines a largement contribué au glissement de la question sociale sur les territoires de l'urbain. Le premier effet pervers de cette instrumentalisation du territoire est l'effacement de la problématique de la pauvreté dans ces quartiers. Pourtant l'exemple de Strasbourg nous permet de saisir que les quartiers de la politique de la ville concentrent les plus forts effectifs de personnes en situation de pauvreté au niveau des régions et des départements. Le deuxième effet pervers réside dans la naturalisation de la question sociale dans des territoires substantialisés. Les quartiers de relégation seraient des territoires étanches où se trouveraient localement tous les tenants et les aboutissants de la question sociale.

2. Le retournement des stigmates de la discrimination et de la disqualification

La pauvreté relève d'une problématique de l'ancrage, de l'enfermement, de la reproduction sociale, mais c'est aussi une problématique du dépassement des identités assignées. La prégnance des effets de lieu négatifs dans les quartiers de relégation ne signifie pas pour autant que leurs habitants sont enfermés dans un déterminisme social et/ou spatial. On sait que dans les lieux de relégation, dans les lieux du confinement, du repli social, l'ancrage au territoire permet aussi la mobilisation de ressources locales et la construction de liens de sociabilité qui peuvent être très riches. Certains chercheurs parlent à ce propos de capital d'autochtonie (Retière 2003). Mais il y a plus. L'ancrage au territoire peut également produire un retournement des stigmates de la disqualification et de la ségrégation au profit de personnes ou de groupes jusque là victimes de la pauvreté et/ou de discriminations. Le sens de l'ancrage au territoire varie selon l'âge et le sexe des individus, selon leurs biographies et leurs itinéraires. Pour les jeunes les plus en difficulté, la reconnaissance de soi dans le territoire, à travers l'observance des règles de comportement communes est sans doute un des éléments qui permet de survivre quand les promesses de l'intégration sociale s'éloignent. Il faut donc se garder d'une appréciation univoque des effets de lieu. D'un côté, le phénomène peut favoriser le repli et l'enfermement, s'il ne reste plus rien d'autre pour exister dans la société et que tous les autres processus de projection dans l'avenir ont échoué. À l'inverse, l'ancrage au territoire peut être un phénomène porteur, savoir d'où l'on vient donne la force de se projeter dans la société. On peut penser à la réussite sociale de sportifs, musiciens, peintres, danseurs, mannequins, couturiers très connus qui contribuent à créer une image valorisante pour les quartiers dont ils sont issus ; on peut penser aux sociologues, travailleurs sociaux, juristes,

enseignants, artistes moins connus, qui contribuent, eux aussi, à diffuser une culture universelle de la débrouille, de l'entraide, de la fête, du métissage, de la créolité. On peut penser à ce qu'apporte les situations de banlieue à l'enseignement des langues et de la culture (Bertucci, Houdard-Mérot 2005). On peut penser à différentes expériences culturelles à l'échelle d'une ville, comme par exemple l'expérience Mémoire de soi-e (Dray, Sieffert 2004) menée dans le quartier Saint-Jean de Villeurbanne, en 2000, pour le défilé dansant de Lyon qui est l'événement le plus populaire de la biennale de la Danse. On peut penser à des musiciens, des plasticiens, des hommes de théâtre, dont les créations se nourrissent précisément des situations de marges, de lisières, de confins (Hurstel 2006). Ces inventions ne ressemblent en rien à une culture traditionnelle de la pauvreté car elles ne sont pas confinées dans une poche étanche de la société. Au contraire, elles percolent, de la marge au centre, à travers la frontière redoublée qui révèle ici ses propriétés d'interface.

Conclusion

L'étude de la pauvreté et des effets de lieu met en évidence trois biais de nature très différente qui peuvent expliquer le phénomène de l'invisibilité de la pauvreté : un biais scalaire, un biais politique et gestionnaire, un biais social et historique. Premièrement la pauvreté est souvent masquée au regard de l'observateur par une échelle de lecture tout simplement inadaptée à son objet. Ce biais scalaire peut s'avérer gênant pour analyser le passage entre les espaces de pauvreté rétractés où l'on trouve les plus fortes concentrations de populations en situation de pauvreté et les espaces de pauvreté faible où elles sont très dispersées. Il peut également occulter les micro-ségrégations résidentielles perceptibles à l'échelle infra-communale. Un immeuble dégradé situé en périphérie de village et habité par des personnes en situation difficile ne se voit pas, pourtant au niveau local il est considéré comme un lieu répulsif que l'on évite et cache au regard des étrangers au village.

Deuxièmement, le combat contre la pauvreté dans une société égalitaire comme la société française est un défi que relèvent tous les hommes politiques de droite et de gauche et auquel s'attèlent de nombreuses associations. Quoique généreux et consensuels, les discours politiques masquent très souvent une absence de volonté politique. À long terme cela se traduit dans les ambiguïtés d'une gestion paradoxale de la pauvreté. Avec de nombreux acteurs associés en partenariat, le traitement de la pauvreté se déroule en tension permanente entre des actions émietées, opposées, voire contradictoires : incitations à l'insertion sociale et injonctions répressives dans les mesures de soutien aux personnes (on peut penser aux partisans de l'idée que l'aide sociale rend fainéant et qu'il faut imposer à ses bénéficiaires une contre-partie sous forme de travail d'intérêt public et à l'inverse aux partisans de l'idée d'un revenu d'existence sans contrepartie) ; prévention et répression dans le traitement des violences urbaines ; ouverture et fermeture, réhabilitation et destruction d'immeubles dans la politique de requalification des territoires sensibles, etc.. Cette gestion induit une dichotomie pernicieuse entre bons et mauvais pauvres et fait « disparaître » les « bons » pauvres mais stigmatise les « mauvais » pauvres. De même, le traitement dans l'urgence de la question du logement des sans-abri conduit à une vision compassionnelle de la pauvreté qui fait oublier l'étendue, la diversité, les causes profondes des situations de pauvreté. Enfin, dans les campagnes d'une région riche et conservatrice comme l'Alsace, la pauvreté est cachée par tous les acteurs politiques et institutionnels derrière le voile bien plus acceptable du chômage ou du handicap.

Troisièmement, beaucoup d'habitants des quartiers rétractés-ségrégés vivent dans la pauvreté. Mais ces quartiers sont exclusivement perçus comme des quartiers communautaires, des *ghettos*, où se concentrent des populations issues de l'immigration étrangère, sans que l'on

fasse état de la diversité des origines géographiques des immigrés et de la pauvreté d'une partie de ceux qui y vivent. On peut imputer cette focalisation aux ressentiments hérités de l'histoire coloniale dans la conscience collective nationale, à l'émergence d'un islamisme radical sans frontières et aux effets pervers de la politique de la ville. On enferme ainsi le social dans des territoires qui seraient étanches et où tout pourrait se résoudre localement. On oublie la pauvreté. Même dans certains discours publics concernant la ville durable, la problématique de la pauvreté s'efface. À l'adjectif *durable* est accolé l'adjectif *solidaire* – *la ville durable et solidaire* –. Pourquoi ajouter ce mot, pourtant redondant par rapport au précepte de la durabilité entendu dans ses trois dimensions sociale, économique, écologique. Que signifie-t-il ? Dans les discours récents, il ne se rapporte qu'à la politique de la ville et aux recommandations de maintien de la cohésion sociale par la promotion de la *mixité sociale*. Là aussi, la référence à la pauvreté a disparu. Pourtant nous savons que l'inscription urbaine et rurale de la pauvreté ne se limite en rien aux périmètres des quartiers sensibles. Nous savons qu'à l'échelle de l'Europe, la question de la pauvreté touche au cœur même du projet social et régional à travers les politiques d'emploi, d'éducation, de santé, de logement, d'accès aux droits... D'où la nécessité de mener des recherches comparatives sur la pauvreté et les effets de lieu en dépassant le terrain français...

Figure

1

LE SYSTÈME DE TRAITEMENT DE LA PAUVRETÉ

C. SELIMANOVSKI FIGURE 1

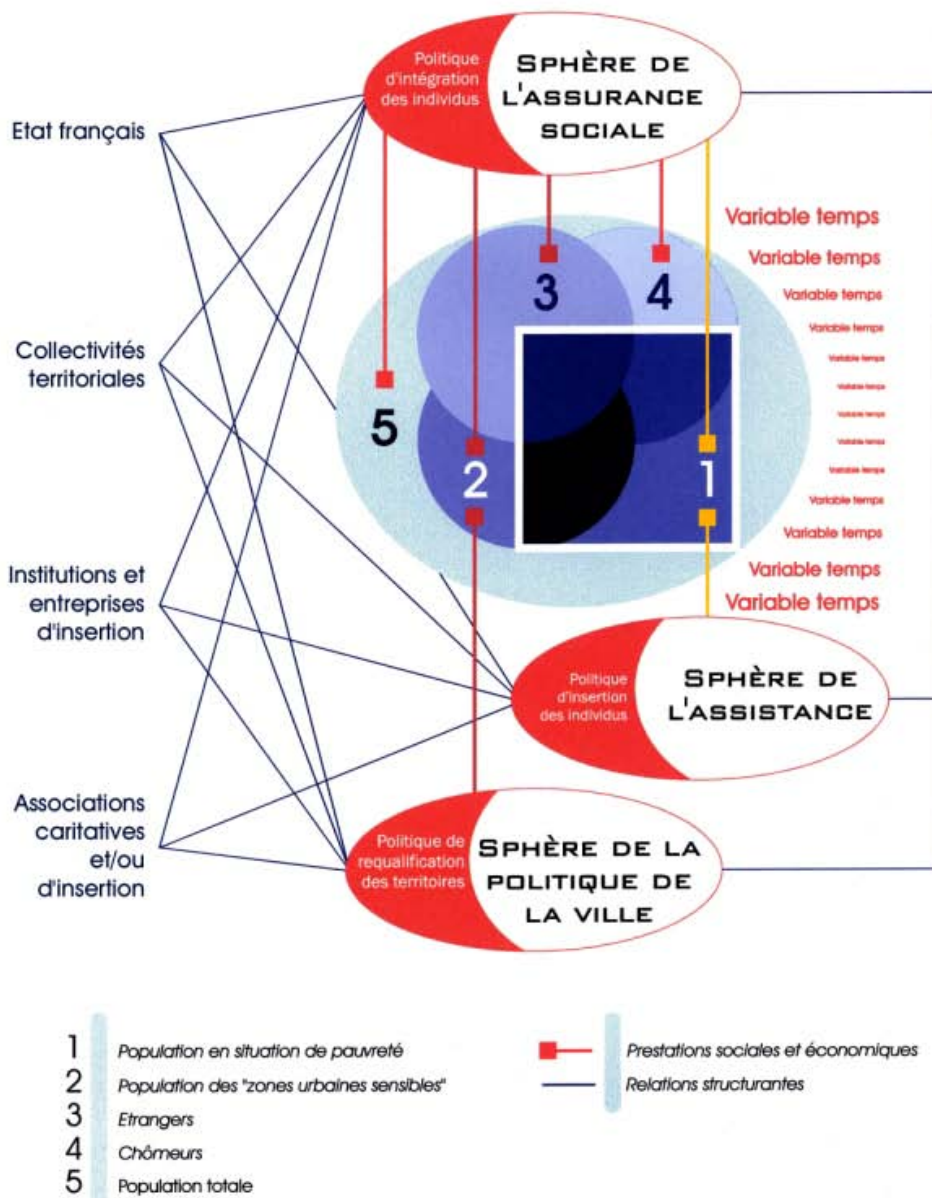
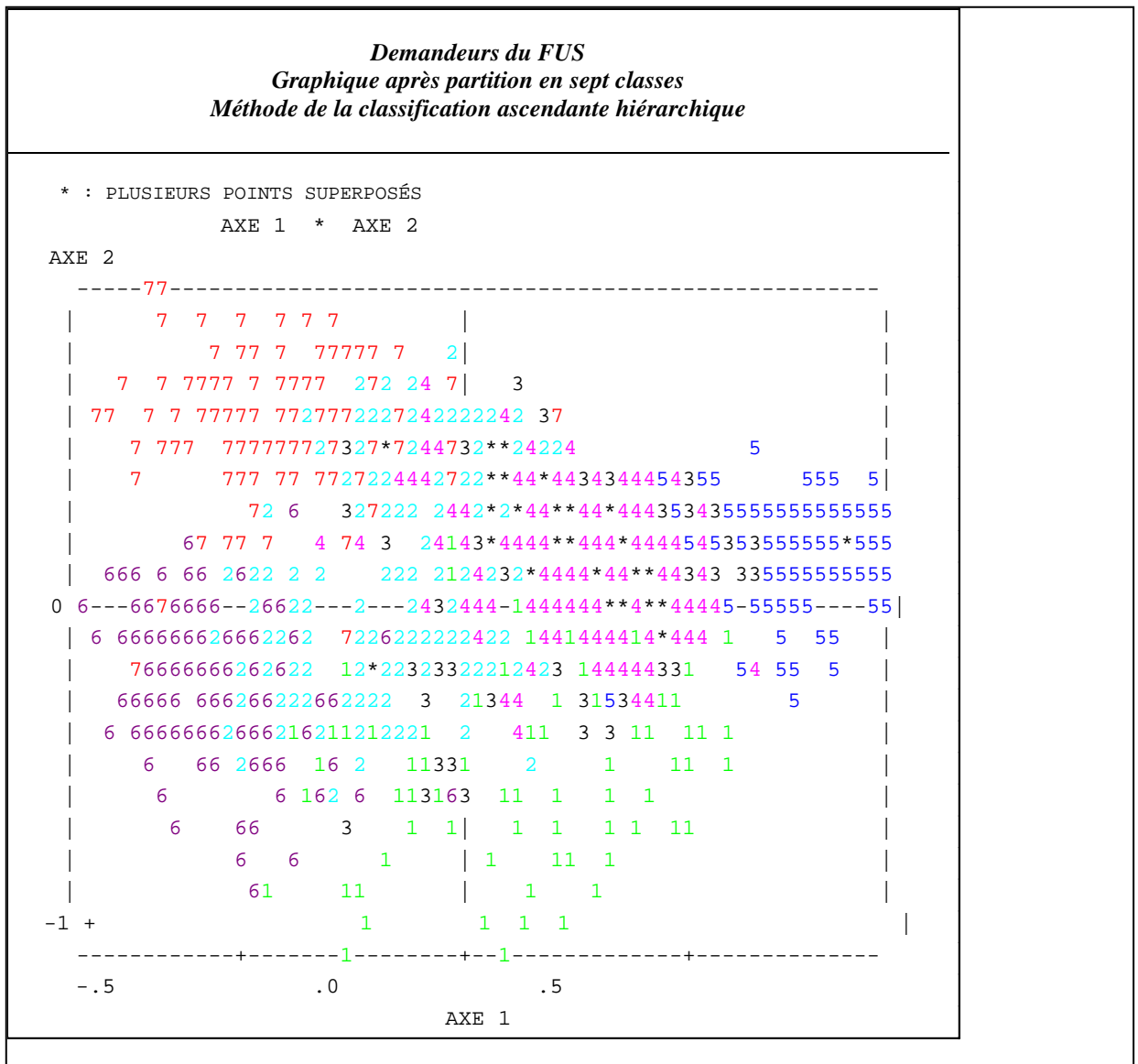


Figure 2



Classe « 1 » : familles d'actifs et de chômeurs indemnisés n'ayant pas bénéficié du FUS : familles de travailleurs pauvres

Classe « 2 » : familles de taille modeste logées en HLM proches des dispositifs d'aide sociale

Classe « 3 » : ménages de bénéficiaires du RMI propriétaires de leur habitation en dur ou logés en caravane

Classe « 4 » : isolés logés en foyer ou dans le parc locatif privé et dont les ressources sont faibles

Classe « 5 » : jeunes isolés sans domicile personnel

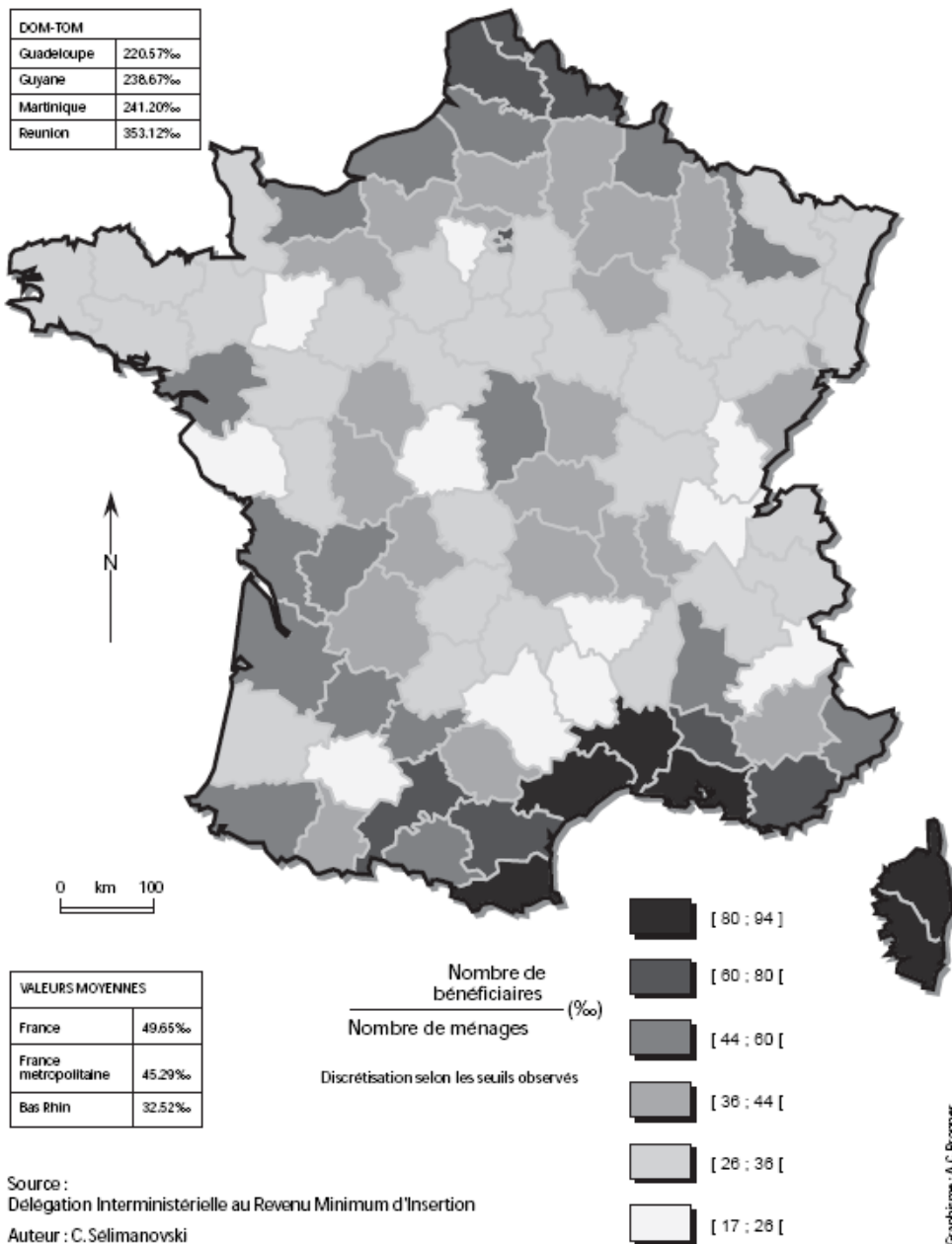
Classe « 6 » : familles nombreuses d'origine immigrée logées en HLM à Strasbourg

Classe « 7 » : familles monoparentales bénéficiaires de minima sociaux logées en HLM à Strasbourg.

Source : Mission d'Insertion Sociale et Professionnelle de la Préfecture du Bas-Rhin, 1998 ; exploitation au 1/10 des 6070 dossiers enregistrés dans le Bas-Rhin. Classification ascendante hiérarchique réalisée sous le logiciel SPAD (Système Portable pour l'Analyse de Données, version 2.52).

Carte 1

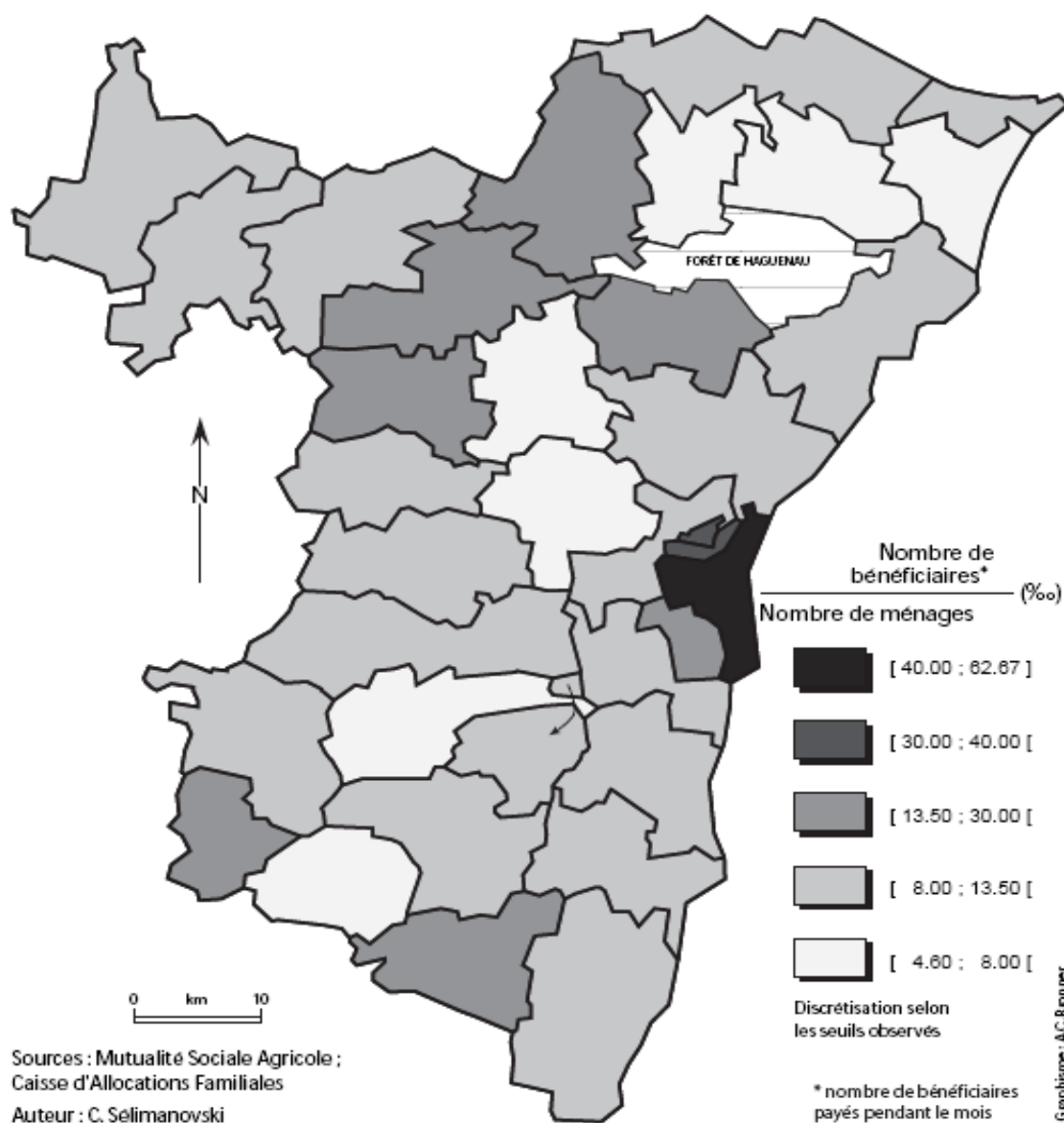
Proportion par département des ménages bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion France, juin 1998

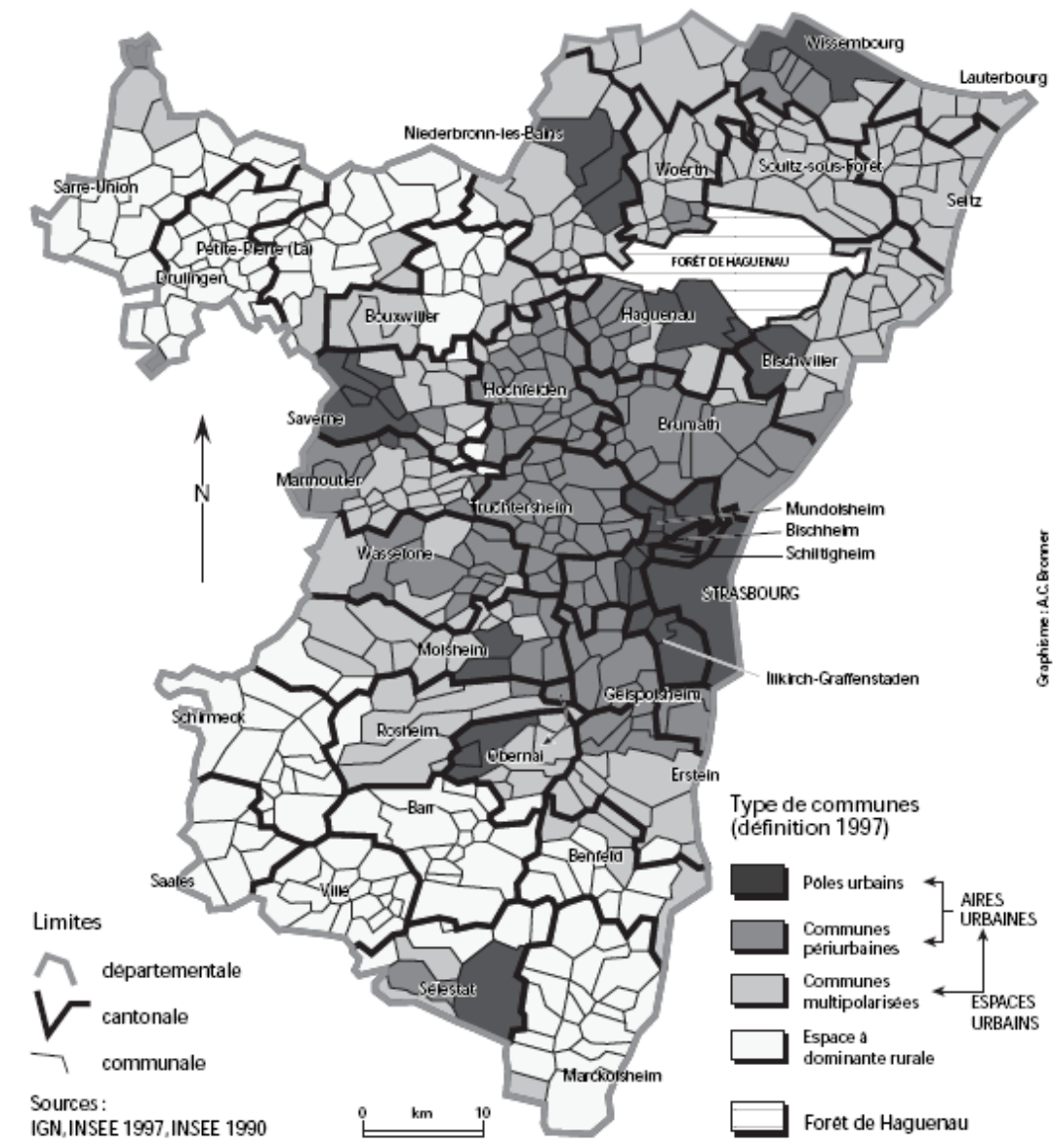


Source :
Delegation Interministérielle au Revenu Minimum d'Insertion
Auteur : C. Selimanovski

Carte 2

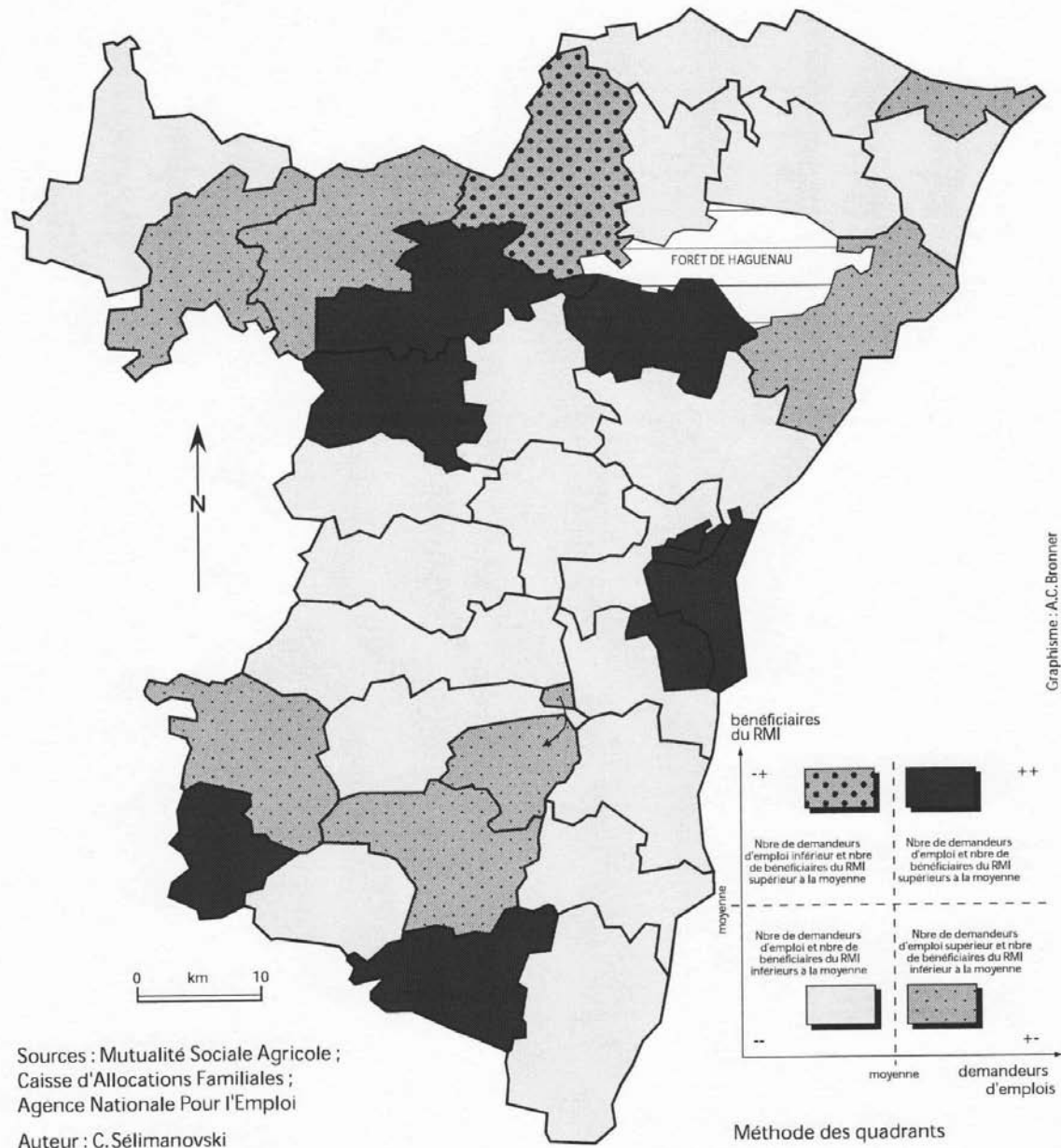
Proportion par canton des ménages bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion Bas-Rhin, juin 1998





Carte 3

Chômeurs et bénéficiaires du RMI par canton Bas-Rhin, 1998



Photographie 1

**Strasbourg, le grand ensemble d'habitat collectif de HautePierre,
construit à partir de 1969**



Photographie, Aliénor Heil- Sélimanovski, mars, 2006

Bibliographie

- Bertucci M.-M., Houdard-Mérot V. (dir.), 2005, *Situations de banlieues, enseignement, langue, culture, coll. Éducation, Politiques, Sociétés*, Lyon, Institut National de Recherches Pédagogiques, 292 p.
- Bourdieu P. (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil (Libre examen), 961 p.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 496 p.
- Castel R., 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil (La République des Idées), 96 p.
- Chamborédon J.-C., Lemaire M., 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, Paris, vol. XI, p. 3-33.
- Di Méo G., 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », *Logiques de l'espace*, Lévy J., Lussault M. (dir.), Paris, Belin (Mappemonde), p. 37-48.
- Dray J., Sieffert D., 2004, *Le cœur en friche*, préface Benasayag M., prologue Jouandon C., Paris, La Dispute, 129 p.
- Frémont A, Chevalier J., Héryn R., Renard J., 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 388 p.
- Harvey D., 2006, « Space as a keyword », Castree N., Gregory D. (eds.), *David Harvey, a critical reader*, Oxford, Blackwell, p. 270-294.
- Hurstel J., 2006, *Réenchâter la ville*, Paris, l'Harmattan, 190 p.
- Lussault M. (2007), *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil (La couleur des idées), 366 p.
- Ménard I., Plassard F., 2000, « Faut-il démolir les banlieues ? », Lyon, *Geocarrefour, Vous avez dit banlieues ?*, vol. 75, n° 2, p. 165-172.
- Paugam S., 1993, *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF (Sociologies), 254 p.
- Paugam S., 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF (Le lien social), 278 p.
- Retière J.-N., 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », Paris, *Politix*, vol. 16, n°63, troisième trimestre, p. 121-143.
- Rigouste M. 2004, « Le langage des médias sur les 'cités'. Représenter l'espace, légitimer le contrôle », Paris, *Hommes et migrations*, n° 1252, novembre décembre, p. 74-81.
- Séchet R., 1996, *Espace et pauvreté, la géographie interrogée*, Paris, l'Harmattan (Géographie Sociale), 214 p.
- Séchet R., Veschambre V. (dir.), 2006, *Penser et faire de la géographie sociale, contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (Géographie sociale), 300 p.
- Sélimanovski C., 2007, « Les politiques publiques de traitement de la pauvreté à l'épreuve du territoire », Dodier R., Rouyer A., Séchet R. (dir.), *Territoires en action et dans l'action*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (Géographie sociale), p. 285-301.
- Sélimanovski C., 2008, *La frontière de la pauvreté*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (Géographie sociale), 296 p.
- Sélimanovski C., 2010, « Cohésion sociale et optimisation de l'espace géographique, les effets paradoxaux des politiques française de lutte contre la précarité », conférence introductive, *Géopoint 2008, Optimisation de l'espace géographique et satisfactions sociétales*, Avignon, Groupe Dupont et UMR Espace, p 17-24.
- Simmel G., 1998, (1907), *Les pauvres*, Paris, PUF, (Quadrige), 1re éd. Allemande, 102 p.

Vant A. (dir.), 1986, *Marginalité sociale, marginalité spatiale*, Paris, Éditions du CNRS, 266 p.

Wacquant L., 1999, *Les prisons de la misère*, Paris, Éditions Raisons d'Agir, 192 p.

Warin P., 2006, *L'accès aux droits sociaux*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble (Politique en plus), 166 p.

Warin P., 2009, « Une approche de la pauvreté par le non recours aux droits sociaux ». *Lien social et Politiques*, n°61, p. 137-146.